

Pépinière- Horticulture

Juin 2012 - Bulletin n°02, page 1

Chrysanthème

La campagne 2012 est bien lancée puisque la plupart des chrysanthèmes sont arrivés chez les producteurs de la région.

Ces boutures ont été repiquées puis les plantes ont été placées soit sous serre ou tunnel soit directement en extérieur.

Pucerons

Les **premiers pucerons** (noirs aptères et ailés) sont visibles sur les plantes chez trois producteurs : uniquement sur les variétés à grosses fleurs chez deux d'entre eux et sur les multifleurs chez l'autre.

Actuellement, les fréquences d'attaques restent faibles (moins de 10% des plantes colonisées).

Dans certains cas, les pucerons sont parasités par un champignon (voir photo des individus ronds et beiges) qui va s'étendre à tous les individus et détruire la colonie.

Avec les conditions climatiques chaudes favorables à cet insecte, il faut surveiller l'évolution des populations de pucerons qui sont susceptibles de se multiplier rapidement.

Thrips

Les symptômes des piqûres sur feuilles (petites traces décolorées jaunes et déformation des feuilles) sont **bien visibles chez deux producteurs.**

Les fréquences d'attaque sont faibles à moyenne puisqu'elles sont comprises entre 10% et 40% des plantes avec symptômes.

Les populations se développent assez rapidement.

Par contre, on ne détecte des individus que chez un seul producteur sur 10% des plantes.

Les thrips sont assez difficiles à repérer et il convient de rechercher en priorité des plantes avec symptômes puis ensuite de retourner les feuilles pour voir s'il y a des adultes (très petits).

Le niveau de risque est assez fort actuellement puisque le temps chaud actuel est très favorable à l'expansion des individus.

Maladies

Aucune maladie n'est signalée dans le réseau actuellement. La rouille blanche n'a pas encore été détectée sur les plantes.

pucerons noirs vivants et pucerons atteints par des champignons (FREDON Auvergne)



Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses, attribués au financement du plan Ecophyto 2018.